



# Bulletin d'inscription Formations Tout au Long de la Vie

Intitulé de la formation : .....

Prix : ..... Date(s) ou période : .....

## Identité stagiaire

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

Courriel : .....

## Financement

- Individuel\*
- Employeur
- OPCA (Unifaf ...)
- Autre

## Prise en charge par l'employeur

Nom du directeur : .....

Établissement : .....

Adresse convention / facturation .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

Courriel : .....

FINESS.....

SIRET.....

APE .....

### Bulletin à retourner

à Coralie MICHEL / coralie.michel@irts-fc.fr

ou

IRTS de Franche-Comté  
Service Formations Tout au Long de la Vie

1, rue Alfred de Vigny CS 52107

25051 Besançon Cedex

Fait à ..... le ..... (cachet + signature)

(\*) accompagné du règlement pour les inscriptions individuelles

Enregistré sous le numéro 43 25 00 124 25

Siret 349 432 443 000 43

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

# Conditions Générales d'Inscription

## LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font à l'aide du bulletin d'inscription, à télécharger et à renvoyer par courrier postal ou électronique. Elles sont prises dans l'ordre d'arrivée et confirmées dès qu'un nombre suffisant d'inscriptions est enregistré.

## INSCRIPTION À TITRE INDIVIDUEL

- Chaque participant inscrit à titre individuel et à ses frais, reçoit un contrat de formation en 2 exemplaires. Le contrat précise les modalités de paiement de la formation.

L'inscription est définitive à réception d'un des 2 exemplaires du contrat, signé par le participant. Néanmoins, en application de la réglementation, le futur stagiaire peut, dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

## INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

- Si l'inscription se fait par l'employeur au titre de la formation professionnelle continue, ce dernier reçoit une convention de formation en 2 exemplaires. L'inscription est définitive à réception d'un des 2 exemplaires signé de la convention.

## ANNULATION DE LA FORMATION

- Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'IRTS de Franche-Comté se réserve le droit d'annuler une formation. Les personnes déjà inscrites seront prévenues dans les meilleurs délais.

## TARIF DES FORMATIONS

- Le prix indiqué comprend l'animation pédagogique, la documentation distribuée pendant la formation ainsi que la logistique administrative.

## PAIEMENT

- Formation prise en charge par un organisme agréé

Le prix de la formation est réglé directement par cet organisme. Il appartient à l'employeur de vérifier au moment de l'inscription du salarié, que l'organisme financeur a bien pris en compte l'inscription à la formation.

- Formation prise en charge par l'employeur

Le prix de la formation est payé directement par l'établissement employeur.

- Participant à titre individuel

Une somme représentant 30% du prix de la formation est à verser au titre d'arrhes à l'IRTS de Franche-Comté. Cette somme sera restituée en cas de désistement dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat de formation. Le solde est réglé selon les dispositions prévues dans le contrat de formation.

- Arrêt de la formation avant son terme

Le contrat ou la convention qui lie le participant ou son employeur à l'IRTS de Franche-Comté ne peut être résilié qu'en cas de force majeure. Dans ce cas, le montant des sommes retenues est calculé au prorata temporis, avec un minimum de 50% du prix de la formation. En l'absence de cas de force majeure, la totalité du prix de la formation est due.

- Absences durant la formation

L'absence d'un participant n'entraîne pas de modification du prix du stage.

- Validation de la formation

Une fois la formation terminée, une attestation de formation nominative est délivrée au stagiaire. L'employeur et éventuellement l'organisme financeur sont destinataires d'une copie de l'attestation de formation.

Tarifs valable jusqu'au 31 décembre 2015 sauf erreur typographique.

<sup>1</sup> L'IRTS de Franche-Comté est un organisme de formation non soumis à la TVA

<sup>2</sup> Est un cas de force majeure tout événement extérieur aux parties, imprévisible et irrésistible.